

FICHE D'INSCRIPTION — ANNEE 2018

Mon enfant participera à l'accueil de loisirs des mercredis

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

SEPTEMBRE 2018

le mercredi 5 septembre ☐

le mercredi 12 septembre ☐

le mercredi 19 septembre ☐

le mercredi 26 septembre ☐

Si vous avez des changements à nous signaler (numéro de téléphone, changement d'adresse etc ...), merci de nous l'indiquer ci-dessous :

.....

.....

.....



ACCUEIL DE LOISIRS 3-15 ans

Mercredis SEPTEMBRE 2018

ACM de Bar sur seine
2, impasse Pillot - 10110 BAR SUR SEINE
03 25 29 75 82 - 06 84 71 14 35 - acm-barsurseine@laligue10.org
www.laligue10.org
www.bar-sur-seine.fr

Ou renseignement à la Mairie de Bar sur seine



Modalités d'inscription

Auprès de Virginie, directrice de l'accueil de loisirs
2, impasse Pillot
10110 Bar-sur-Seine
Entre 16h30 et 18h

Ou à la Mairie de Bar sur seine

Si l'inscription concerne un enfant n'ayant jamais fréquenté l'accueil de loisirs pour l'année 2018-2019, merci de fournir :

- Dossier individuelle
- Fiche inscription (mercredis ou petites vacances)
- Photocopie du carnet de santé (vaccin Diphtérie, Tétanos et Poliomyélite)
- Attestation d'assurance Responsabilité en extra-scolaire
- Attestation de quotient familial (MSA ou CAF)
- Accusé de réception du règlement intérieur

Pour les enfants fréquentant régulièrement l'accueil de loisirs, merci de fournir :

- Fiche inscription (mercredis ou petites vacances)

Déroulement d'une journée type:

07h30-09h30 : Accueil

9h30-12h00 : Activités

12h00-13h15 : Repas

13h15-14h00 : Temps en autonomie

14h00-16h30 : Activités ou sieste

16h30-17h00 : Goûter

17h00-18h30 : Départ

Tarifs de l'accueil de loisirs (repas et goûter compris) :

Enfants de 3 à 15 ans	Bar- sur -seine et RPI	Extérieurs
Code 1 (QF de 0€ à 300€)	3.00€	5.00€
Code 2 (QF de 301€ à 500€)	4.50€	7.50€
Code 3 (QF de 501€ à 700€)	6.00€	10.00€
Code 4 (QF de 701€ à 900€)	7.80€	13.00€
Code 5 (QF de 901€ à 1100€)	11.10€	18.50€
Code 6 (QF de plus de 1101€)	14.70€	24.50€

Règlement accepté : Chèque à l'ordre du Trésor Public, espèces ou chèque ANCV.